

# Règlement de consultation

## Déploiement du logiciel Geotrek au sein du Parc naturel régional de Brière

Date et heure limites de remise des offres :

**16 décembre 2020 à 15h00**

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière

Île de Fédrun

214 rue du Chef de l'Île

44720 SAINT JOACHIM

Tel. 02 40 91 68 68

Web. [www.parc-naturel-briere.fr](http://www.parc-naturel-briere.fr)

Contact technique :

Oliver Toupin, chargé de mission SIG et évaluation

Mail : [o.toupin@parc-naturel-briere.fr](mailto:o.toupin@parc-naturel-briere.fr)



Une autre vie s'invente ici



## 1. Objet du marché

### 1.1 Objet de la consultation

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière souhaite confier le déploiement de la solution Geotrek et la formation de ses agents

### 1.2 Décomposition et forme du marché

Le présent marché comporte une tranche ferme et trois tranches conditionnelles, décomposées comme suit :

**La tranche ferme** comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre suivants :

- Déploiement de Geotrek
- Formation des utilisateurs
- Suivi opérationnel de la prise en main de l'outil

La valeur estimative du besoin pour la tranche ferme est de 11 750€ TTC.

**Les tranches conditionnelles** porteront sur :

1 : l'hébergement sur un serveur fourni par le prestataire, pour lequel la clause d'affermissement sera d'un mois

2 : un forfait de maintenance de l'outil, pour lequel la clause d'affermissement sera de trois mois

3 : la traduction des contenus du français à l'anglais, pour laquelle la clause d'affermissement sera de trois mois

Il est attendu du candidat qu'il formule une offre pour chaque tranche, obligatoire ou conditionnelle.

Le soumissionnaire devra compléter le montant forfaitaire dans l'acte d'engagement. Par ailleurs, il présentera une annexe : la DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) qui liste et précise le coût des prestations qui composent le forfait.

### 1.3 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui les exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, celui-ci sera solidaire conformément aux dispositions du code de marchés publics.

## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Délai d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé au regard du calendrier détaillé à l'article 15 du volet technique du cahier des charges.

### **2.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.3 Les modalités de paiement**

Le paiement se fera, par mandat administratif, sur présentation de facture. Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans le délai réglementaire à compter de la date de réception et de validation des factures.

### **2.4 Conditions particulières d'exécution**

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail est indiqué dans le cahier des charges

## **3. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation,
- Le cahier des charges ou CCP

## **4. Présentation de la candidature et de l'offre**

L'offre sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en Euro et en TTC.

Chaque candidat produira un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Le DC1 ou lettre de candidature,
- Le DC2 ou déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement,
- Les références concernant les capacités professionnelles et techniques de l'entreprise,
- Une courte note méthodologique indiquant les orientations qu'il souhaite donner au niveau des scénarii et le détail de ses modalités d'intervention.
- Une décomposition détaillée du prix forfaitaire indiquant notamment les moyens humains et techniques alloués. Le cahier des clauses particulières paraphé et signé.

## **5. Les critères de jugement des offres**

Les critères de jugement des offres seront les suivants et seront notés sur 100 points

**30 points : prix de l'offre (rappel : la valeur estimative du besoin est de 11 500 € TTC pour la tranche ferme)**

**15 points : références en matière de réalisation de prestations similaires dans le domaine de l'Open Source**

**55 points : Qualité technique de l'offre, décomposés comme suit :**

20 points : méthodologie de réalisation de la prestation de déploiement

15 points : pertinence du volume horaire consacré et de sa répartition par phases

10 points : méthodologie de formation des utilisateurs

10 points : dispositif d'accompagnement post-installation

Les offres peuvent être remises par dépôt contre récépissé ou envoyées par la poste en recommandé avec accusé de réception au plus tard **le 16 décembre 2020 à 15 h 00** à l'adresse suivante :

Parc naturel régional de Brière

Monsieur le Président

214, rue du Chef de l'Île

44720 Saint-Joachim

Les offres des entreprises devront être sous pli cacheté et l'enveloppe extérieure portera les mentions « parcours numériques » et « ne pas ouvrir ». Le pli devra contenir les pièces prévues au règlement de consultation.

Ou via la plateforme [lacentraledesmarches.com](http://lacentraledesmarches.com)

## **6. Date de publication de l'offre**

16 novembre 2020

## **7. Date limite de réception des offres**

16 décembre 2020 à 15 h 00

## **8. Renseignements complémentaires**

Parc naturel régional de Brière

214, rue du Chef de l'Île

44720 Saint-Joachim

Tel :02 40 91 68 68

Personne à contacter :

Olivier Toupin

Tel. 02 40 91 68 68 / 06 83 01 10 47

Mail : o.toupin@parc-naturel-briere.fr



Une autre vie s'invente ici

